

*Ordonnance Souveraine n° 2.468 du 18 novembre 2009
décernant la Médaille du Mérite National du Sang.*

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 10.965 du 30 juillet
1993 instituant une Médaille du Mérite National du
Sang ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille en Vermeil du Mérite National du Sang
est décernée à :

MM. Jean-Charles MANTOVANI,
Graham PIMBLETT,
Thierry REVEL.

ART. 2.

La Médaille en Argent du Mérite National du Sang
est décernée à :

M. Claude BARILARO,
Mme Josiane BOURDARIAT, épouse VIAL,
Carabinier Thierry DIAS DA CRUZ,
Colonel Luc FRINGANT,
MM. Philippe LEVEQUE,
Jean-Philippe MAFILLE,
Carlo PICOZZI.

ART. 3.

La Médaille en Bronze du Mérite National du Sang est décernée à :

Mlle Raphaële ABSIRE,
M. Claude AMADORI,
Mmes Christine AUGIER, épouse SALTI,
Sylviane BAILLON, épouse BEAUCHAMP,
M. Jean-Marc BALLESTRA,
Mme Marie-Hugues BOEUFVE,
MM. Eric BUBALO,
Pierre CARRERES,
Mme Liliane CASTELLI,
M. Henri CAVANDOLI,
Carabinier de 1^{ère} Classe David CLEMENT,
MM. Mauro CRESTA,
Jacques DAL BEN,
Mme Miranda DALMOLIN,
M. Jean-François DELIGEARD,
Mme Laurence DUMOULIN, épouse GIRO,
MM. Eric DURBEC,
Michele GIANNACCINI,
Georges HILL,
Pierre LAUNOIS,
Mme Merrily LUSTIG,
M. Eric MABILON,
Mme Catherine MANCIAUX,
M. Patrick MEDECIN,
Brigadier Régis MENAUD,
MM. Daniel PERAKIA,
Alain SIFFREDI,
Jean-Hubert TAOCHY,

MM. Walter TINARELLI,
Alain VAN DEN CORPUT,
Christian VATRICAN,
Mme Mélanie ZELY.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre deux mille neuf.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.
